



## Comment entamer une procédure pour vices cachés ?

Par **sapajoux**, le **13/09/2009** à **10:23**

Bonjour,

J'ai acheté une maison de ville et je me rends compte au fil du temps de nombreuses anomalies plus ou moins graves.

Celles qui me font le plus peur sont liées à la plomberie. Elles m'ont déjà occasionné de nombreuses fuites qui ont inondé le plafond de la salle à manger et m'ont obligé à faire venir un plombier qui a constaté de nombreuses malfaçons car rien n'a été fait dans les règles et la sécurité n'a pas été respectée.

L'évacuation vers le tout à l'égout est branchée sur celui du voisin alors que j'ai entendu dire que c'était interdit.

De plus lors de la vente, l'agence m'a facturé un adoucisseur d'eau 1200 euros et qui n'existe pas, puis je me le faire rembourser ?

Je vous remercie de vos réponses.